

IV – Huit siècles en chansons

La langue d’Oc dans l’histoire d’une contrée

– **Patrick BENNE** –

Le premier appel à la croisade vers Jérusalem a été lancé par le pape Urbain II à Clermont le 27 novembre 1095. Il y a neuf siècles. Voici en français le début de sa longue harangue :

« Comme la plupart de vous le savent déjà, un peuple venu de Perse, les Turcs, s’est avancé jusqu’à la mer Méditerranée, au détriment des terres des chrétiens...Beaucoup sont tombés sous leurs coups, beaucoup ont été réduits en esclavage. Ces Turcs détruisent les églises, ils saccagent le royaume de Dieu...

Aussi je vous exhorte et je vous supplie, et ce n’est pas moi qui vous y exhorte, c’est le Seigneur lui même, vous les hérauts du Christ, à persuader à tous, à quelque classe de la société qu’ils appartiennent, chevaliers ou piétons, riches ou pauvres, par vos fréquentes prédications, de se rendre à temps au secours des chrétiens et de repousser ce peuple néfaste loin de nos territoires. Je le dis à ceux qui sont ici, je le mande à ceux qui sont absents : le Christ l’ordonne ! »

Et le peuple, seigneurs ou gueux, est immédiatement parti en masse vers l’Orient. Le flot ne s’est guère arrêté durant les deux siècles suivants et l’on sait que trois des seigneurs de Biron ont fait le voyage vers la Terre sainte : Guillaume de Biron, en 1124 ; Vital (ou Gaston) de Gontaut, en 1190 ; et enfin Gaston II de Gontaut, qui a participé à la « septième croisade ». Celui-ci, en 1248, avant de « faire le voyage de Jérusalem », a fait coucher sur parchemin les coutumes de sa terre. On y relève particulièrement les droits de péage dont doivent s’acquitter ceux qui entre dans le bourg castral de Biron. Ces droits sont rédigés dans la langue commune, la langue d’Oc. On y lit, entre autres¹ :

« Per ase ou saumo cargat de sal, deu cascun une palmado de sal et 1 denier. »

« Per bestio grosso que porte blad ou vi, 2 d. »

Il faut donc s’acquitter d’une palme de sel et d’un denier pour un âne chargé de sel ; pour un gros animal qui porte du blé ou du vin, de deux deniers, etc. (il est à noter que c’est moins cher si on porte les marchandises sur la tête).

En ce milieu du XIIIe siècle, les Gontaut ont alors depuis peu recouvré leur château, qui avait été remis dans les mains d’un autre seigneur. Pourquoi cette « saisie » ? Pour félonie. Et voici comment. Trente ans plus tôt une autre croisade a été décrétée, non en terre d’Orient cette fois, mais en terres du Midi, essentiellement terres du comte de Toulouse, terres insoumises, terres de langue d’Oc. Sur cette terre s’est développée une « hérésie » : tout simplement une idée religieuse réformatrice de la doctrine catholique. Le comte Raymond VI soutient, ou à tout le moins supporte, Vaudois ou Cathares qui répandent leurs idées dans le Midi, notamment en Agenais et en Périgord, tout autant d’ailleurs qu’en Albigeois, d’où viendra leur appellation commune, d’où qu’ils soient.

Le pape et le roi de France ont missionné Simon de Montfort pour conduire cette croisade des seigneurs du Nord contre les seigneurs du Sud. L’appât des prises de guerre et les indulgences promises par le pape attirent une grande armée derrière le chef des Croisés. Et pour comble, les seigneurs du Sud, au titre de la féodalité, sont aussi convoqués pour aller suivre leur

¹ Fonds Périgord, Tome XV, f° 39 ; Fonds Périgord Tome XXIV, f° 254.

suzerain. Martin Algaïs, terrible routier espagnol devenu par la volonté de Jean-sans-Terre capitaine puis châtelain de Biron, légitimé ensuite par son mariage avec la fille d'Henri de Gontaut, est tenu de faire son temps dans cette armée croisée.

Algaïs n'a que faire d'hérésie ou de chrétienté. Aussi, ses quarante jours dus terminés, il abandonne le champ de bataille de Castelnaudary en plein combat. Nous sommes en 1211. Alors, un an plus tard, Simon de Montfort part avec son armée jusqu'à Biron pour lui faire rendre compte à ce seigneur – comme à d'autres –, sans jugement aucun, de cette pseudo-trahison. La punition est connue par avance : confiscation de la seigneurie et pendaison du félon. Le troubadour Guillaume de Tudèle, qui suit la croisade, a chanté en langue d'Oc ces événements :

« *Lo coms e li crozat s'en van per mei la esteia*
« *Al castel de Biron l'ouriflama leveia.*
« *Mot l'agron viatz pres, sens outra demoreia ;*
« *Marti Algai aucizon a mort desonorea :*
« *A chival l'en fan traire, so es veritats proea,*
« *E puis si fon pendutz, vezent totz, en la prea.*
« *Lo castel comanderon a aicela vegea*
« *A n'Arnaut de Montagut e tota l'encontrea »*

[Trad. : Le comte et les Croisés, s'en vont par la grand route

Au château de Biron, bannières déployées,
Ils l'eurent bientôt pris, sans retard.

Ils font périr Martin Algaïs d'une mort honteuse :

Ils le font traîner par un cheval, c'est vérité prouvée,

Puis il fut pendu à la vue de tous en un pré.

Alors ils confièrent le château à Arnaud de Montaigut

Ainsi que toute la contrée.]

Le comte de Toulouse est bientôt lui aussi contraint de se rendre à la volonté du pape et du roi Philippe Auguste, et peu de places du Midi résistent encore. C'était pourtant le temps d'une réelle apogée culturelle, particulièrement marquée par les troubadours qui, en langue romane, chantaient ou disaient leurs vers, qu'ils soient envoyés vers une dame (l'amour courtois) ou *sirventes* (des pamphlets). Les plus fameux de ces hommes avaient noms Bertan de Born, Peire Cardenal, Bernat de Ventadour, Arnaud Daniel...

Ce renforcement de la présence « française » va donner le premier mauvais coup à de langue d'Oc qui se propage alors de château en château mais qui passe aussi les frontières. Pour autant les actes des notaires, les coutumes, les hommages, vont continuer à être bien souvent rédigés dans cette langue plutôt qu'en latin ou qu'en langue d'oïl. Le second coup viendra de l'édit de Villers-Cotterêts promulgué par François 1^{er} en 1539, qui fait de la langue française l'unique langue administrative. Un autre, de bon principe à la base, se situe pendant la Révolution qui prône l'éradication des patois, responsables, dit-on, de la difficulté des citoyens de participer à la vie publique. La scolarisation obligatoire, en 1852, accentuera l'unification linguistique. Le coup de grâce sera donné au début du vingtième siècle par l'Education Nationale, entre les mains de gens parfois aussi incorrigibles dogmatiques que l'Eglise dont ils contestent l'omniprésence. Comme si l'on ne pouvait pas parler deux langues et être civilisé, s'instruire et progresser socialement ! Une langue n'est-elle pas aussi une

richesse culturelle ? Il eût fallu avoir un peu moins de paternalisme et un plus de respect pour le peuple humble ...

Et de cela, de cette persécution quotidienne subie par les enfants qui ne parlaient rien d'autre que leur langue maternelle, j'en ai eu les témoignages forts de mes grands-mères lorsque je les ai interrogées sur « notre patois ». J'avais en effet entrepris, en 1993, de me pencher sur un malade très sérieux, la langue de mes aïeux, la langue d'Oc, issue de bon languedocien, telle qu'elle était encore pratiquée chez nous, c'est-à-dire entre Villeréal et Monpazier.

Achevant mes travaux aux derniers jours du siècle, en décembre 1999, j'avais eu l'idée de faire le compte de ceux qui « parlaient encore le patois » dans la commune de Vergt de Biron. Sur les 188 habitants de 1970, 180 comprenaient la langue et 60 l'utilisaient pour communiquer. Cela représentait 32 foyers dont 21 maisons où les gens ne s'exprimaient qu'en « patois » (il fallait déjà être deux !).

En 1999, la population était identique mais on ne trouvait plus que 30 personnes parlant la langue d'Oc, et dans 23 foyers, avec seulement 6 maisons dont c'était la langue du quotidien, soit environ 10% des foyers seulement ! Sur les 30, 6 avaient plus de 60 ans et 22 plus de 70 ans ! Inutile de dire que ce nombre est encore beaucoup plus faible en 2012 : une quinzaine d'âmes peut-être... Aussi, oeuvre utile ou pas, je me réjouis aujourd'hui d'avoir sauvé, *in-extremis*, un vocabulaire, des traditions, des fables, des dictons, des légendes et des chants !

Les chants, justement ! C'est grâce à ce moyen que la langue que j'avais dans l'oreille depuis ma jeunesse et que je ne pratiquais pas m'est redevenue familière. Car en effet, je n'aurais su me contenter de transcrire des textes sans conserver aussi la mélodie. Ne connaissant pas la musique il ne me restait qu'à chanter moi-même ! Et je n'avais pas de choix autre que celui de reprendre le flambeau puisque lorsque je me suis lancé dans cette quête, j'ai appris que les deux derniers « paysans-chanteurs » du pays ayant un répertoire complet – et de transmission orale – des chants du terroir m'étaient très proches. L'un était mon plus proche voisin à Parranquet durant les trois premières années de ma vie, l'autre était mon plus proche voisin... depuis cinq ans chez moi, à l'époque, à Gavaudun. Le premier, Félicien Beauvier, était décédé depuis une quinzaine d'années, mais des enregistrements complets de ses chants avaient été effectués dans le cadre d'un programme départemental de sauvegarde : M. Boissière me les a fournis très amicalement et en intégralité. Quant au second, je n'avais qu'à aller le rencontrer. Ce que j'ai fait, jour après jour, pour qu'il me transmette son savoir !

L'un des chants que j'ai ainsi appris d'eux, *Quand lo boièr ven de laurar*, est connu de tout le monde occitan et il est convenu qu'il remonte au temps de la croisade albigeoise. Mais j'ai été infiniment heureux d'apprendre, par leurs voix, *La complainte de Biron*, qu'ils chantaient tous deux – par bribes pour André Vidal – dans la version en français. Ce chant avait été entonné pendant trois siècles, non seulement dans la région, mais quasi dans toute la France, tant le personnage auquel il est dédié avait de notoriété, même s'il était interdit car jugé subversif :

« *Dedans la ville de Paris*

« *Il y a des messieurs et des dames,*

Pour obtenir la suite de cet article il faut en faire la demande au GAM.

gammonpazier@yahoo.fr